

## RÈGLEMENT

### **Appel à projets de films documentaires initié dans le cadre du 37<sup>e</sup> Festival international du film ornithologique de Ménigoute**

- I. La 37<sup>e</sup> édition du Festival international du film ornithologique aura lieu à Ménigoute du **26 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2021**.
- II. Le festival international du film ornithologique, organisé par l'association Mainate 16 bis rue de Saint Maixent BP 10005 79340 Ménigoute.

L'association Mainate a pour objectifs :

- Rassembler toutes collectivités, tous organismes privés, toutes personnes physiques ou morales, désirant participer à l'organisation d'activités favorisant la protection de la nature
- Contribuer à sensibiliser les médias, les responsables à tous les niveaux, le grand public, à la nécessité d'une protection efficace de l'environnement, d'insister sur la nécessité d'une coopération internationale dans ce domaine.
- Initier ou participer à la création, assurer la gestion, animer tout événement visant à inciter à la production et à la diffusion de tous moyens et supports d'information et de communication relatifs à la nature et à l'environnement, dont notamment l'ornithologie.

Association Mainate

16 bis rue de Saint Maixent BP 10005 79340 MENIGOUTE -FRANCE

[contact@menigoute-festival.org](mailto:contact@menigoute-festival.org) tél : 05 49 69 90 09

- Favoriser la création et la réalisation d'outils de communication, écrits, audiovisuels ou autres, en offrant à leurs initiateurs des possibilités de rencontres et concertations ainsi que la mise à disposition de divers moyens matériels et techniques.

Association Mainate

16 bis rue de Saint Maixent BP 10005 79340 MENIGOUTE -FRANCE

[contact@menigoute-festival.org](mailto:contact@menigoute-festival.org) tél : 05 49 69 90 09

III. L'appel à projets de films documentaires est organisé par l'association Mainate et France Télévisions.

IV. Sont éligibles les projets de films documentaires animaliers ou de nature

Ne sont recevables que les dossiers présentés par une société de production.

Les dossiers doivent comprendre un résumé, une note d'intention, un scénario, une note de réalisation et un C.V. de l'auteur-e et/ou du (de la) réalisateur(trice).

La structure de production doit également fournir un plan de financement, un budget prévisionnel, une note de production et un catalogue de la société.

Le tout doit être présenté sous forme d'un dossier relié et en cinq exemplaires.

La structure de production ou de co-production doit se trouver sur le territoire français.

V. Les scénarios sélectionnés doivent prévoir un tournage en vidéo numérique HD. Le documentaire devra avoir une durée de 52 minutes.

VI. Les participants déclarent être l'auteur-e de l'œuvre inédite soumise, par leurs soins, à l'appel à projets organisé dans le cadre du festival Filmer le travail. Le cas échéant, si le projet est adapté d'une œuvre préexistante, il est impératif de le mentionner et dans ce cas, les droits d'adaptation doivent être acquis par la société de production.

VII. Les scénarios doivent être rédigés en langue française. □

VIII. Les dossiers d'inscription complets accompagnés du formulaire d'inscription et du règlement signés doivent être adressés au plus tard **le 31 décembre 2021** à l'association Mainate : 16 bis rue de Saint Maixent BP 10005 79340 MENIGOUTE – France.

Un exemplaire électronique des documents envoyé au format pdf doit être par mail à l'adresse suivante : [contact@menigoute-festival.org](mailto:contact@menigoute-festival.org)

Les documents adressés ne seront pas renvoyés.

□ Un courriel de confirmation de bonne réception des documents sera adressé à l'expéditeur

Association Mainate

16 bis rue de Saint Maixent BP 10005 79340 MENIGOUTE -FRANCE

[contact@menigoute-festival.org](mailto:contact@menigoute-festival.org) tél : 05 49 69 90 09

- IX. Les frais d'envoi sont à la charge de l'expéditeur. □
- X. La responsabilité de l'association Mainate et de son partenaire France Télévisions ne saurait être engagée notamment quant à la perte lors de l'envoi des scénarios par les participants et quant à l'utilisation illégale que pourraient en faire des tiers. □

Un jury, composé de professionnels de l'image et de spécialistes de l'environnement, remettra le prix pendant le festival international du film ornithologique de Ménigoute. Ce jury sera présidé par un représentant de France Télévisions.

Un seul projet sera primé. Pour les projets non sélectionnés, l'information sera donnée par courriel.

L'auteur du projet primé, ainsi que le producteur, s'engagent à venir présenter leur projet au public du Festival, à Ménigoute, à une date qui sera fixée prochainement et qui se situera fin octobre 2022. France Télévisions accompagnera la production du projet de documentaire lauréat dans les conditions habituelles accordées par France 3 dans le cadre des coproductions et préachats en région. Il va de soi que le film primé devra être conforme aux exigences techniques, financières et éditoriales de France Télévisions.

- XI. Les ayants droit du scénario primé s'engagent à faire figurer sur tout matériel publicitaire et promotionnel le libellé complet du prix reçu accompagné de la mention : « Festival international du film ornithologique – Ménigoute – 2022 »

Association Mainate

16 bis rue de Saint Maixent BP 10005 79340 MENIGOUTE -FRANCE

[contact@menigoute-festival.org](mailto:contact@menigoute-festival.org) tél : 05 49 69 90 09

XII. L'association Mainate s'engage à diffuser le film terminé lors d'une prochaine édition du festival. France Télévisions (réseau France 3, une ou plusieurs antennes) diffusera ce documentaire dans le cadre de ses programmes, à condition que le film soit conforme aux exigences éditoriales de France Télévisions.

XIII. Les auteur-e-s et ayants droit des scénarios primés donnent leur accord, à titre gracieux, pour que leur nom et tout extrait de leur œuvre puissent être, le cas échéant, utilisés à des fins promotionnelles et communiqués aux médias

XIV. L'inscription et la participation à l'appel à projets est gratuite mais implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement.

**Ce règlement doit être signé et envoyé par courrier postal à l'association Mainate,**

16 bis rue de Saint Maixent BP 10005 79340 MENIGOUTE - FRANCE

Je soussigné(e), en

qualité de :

titre du scénario :

déclare avoir pris connaissance du règlement et m'engage à en faire respecter toutes les clauses.

Fait à :

Date :

Signature

Association Mainate

16 bis rue de Saint Maixent BP 10005 79340 MENIGOUTE -FRANCE

[contact@menigoute-festival.org](mailto:contact@menigoute-festival.org) tél : 05 49 69 90 09

Association Mainate

16 bis rue de Saint Maixent BP 10005 79340 MENIGOUTE -FRANCE

[contact@menigoute-festival.org](mailto:contact@menigoute-festival.org) tél : 05 49 69 90 09